

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201802A

Séance du 24 février 2018

Date convocation : 17 février 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Votants : 10

L'an deux mille dix-huit et le samedi vingt-quatre février, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIERE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Francis PRADERE, Sylvie SIMPSON.

Excusée : Valérie CHRISTEN

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

Objet : Remplacement des 8 appareils d'éclairage public vétustes du lotissement rue du Saule. Réf SDEHG 10 BT 281

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 8/12/2015 concernant la rénovation des points lumineux vétustes lotissement rue du Saule (tranche 1), le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Remplacement des 8 appareils d'éclairage public vétustes du lotissement rue du Saule :

- Coffret de commande P03 Pelach-cde2 : n° 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116
- Dépose des appareils vétustes de « 100W SHP » sur support bois, à remplacer par des appareils de type « style » identique avec lampe LED 32W sur mâts existants avec abaissement de puissance de 50 % de 23 h à 5 h.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

○ TVA (récupérable par le SDEHG)	1 489 €
○ Part SDEHG	6 053 €
○ Part restant à la charge de la commune (estimation)	<u>1 915 €</u>
TOTAL	9 457 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet présenté
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sylvie SIMPSON